



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2019-068

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2019

Sommaire

DDFIP

53-2019-07-01-005 - Finances Publiques de la Mayenne (1 page)

Page 3

53-2019-06-27-001 - Finances Publiques de la Mayenne (1 page)

Page 5

DDFIP

53-2019-07-01-005

Finances Publiques de la Mayenne

Arrêté de fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière de la Mayenne du 17 au 22 juillet 2019



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MAYENNE
24 Allée de Cambrai
53000 LAVAL

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne**

Le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne ;
Vu l'arrêté ministériel du 05 juin 2019 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la DGFIP ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de publicités foncière de la Mayenne (SPFE1, SPF2 et SPF3) seront exceptionnellement fermés pendant quatre jours ouvrés, du 17 au 22 juillet 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Laval, le 27 juin 2019

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Alain CUIEC

DDFIP

53-2019-06-27-001

Finances Publiques de la Mayenne

*Décision de nomination Intérim de M. Paul Richou à la trésorerie de Gorron à compter du
1-09-2019*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MAYENNE

Pôle Pilotage et Ressources

24 , Allée de Cambrai

B.P 31439

53014 LAVAL CEDEX

Affaire suivie par : Jean-Luc Lamorlette

mél : jean-luc.lamorlette@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 02.43.49.65.48

Référence : Trésorerie Gorron/2019/3

DECISION

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Mayenne,

- Vu l'instruction générale du 16 août 1966 modifiée sur l'organisation du service des comptables publics,
- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics,
- Vu l'absence de Chef de Poste de la trésorerie de Gorron à compter du 1^{er} septembre 2019,

décide :

Article 1^{er} : Monsieur Paul RICHOU, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, assurera la gestion intérimaire de la trésorerie de Gorron à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'à nouvel ordre.

A Laval, le 27 juin 2019

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur des Finances Publiques de la Mayenne

Par délégation, la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Isabelle GUYOT

Destinataire :

- M. Paul RICHOU

Copie pour information :

- Mme FONTVIELLE

Direction Départementale : tous services